Zeitschrift: Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft

Band: 8 (1968)

Artikel: Situation de la science poltique en France

Autor: Goguel, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171280

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SITUATION DE LA SCIENCE POLITIQUE EN FRANCE

par

FRANÇOIS GOGUEL

Président de l'Association Française de Science Politique

La situation de la science politique en France a été décrite en 1960, par Alfred Grosser, dans le n° 8 de la revue *Tendances*, puis, plus récemment, par une quinzaine de spécialistes, dans le fascicule d'octobre à décembre 1965 de la *Revue de l'Enseignement supérieur*. La présente note n'ajoutera pas grand-chose à ces deux excellentes présentations, dont elle constituera en somme simplement une mise à jour.

Avant la Seconde Guerre mondiale, le terme de « sciences politiques » — au pluriel — apparaissait en France dans le titre de trois institutions: l'*Académie des Sciences morales et politiques* (créée en 1795, supprimée en 1803, rétablie en 1832), l'*Ecole libre des Sciences politiques* (fondée par Emile Boutmy en 1872) et la *Faculté de droit et des Sciences politiques* de l'Université de Strasbourg (qui avait conservé au moment du retour de l'Alsace à la France une appellation inspirée de celle qui avait été la sienne sous le régime allemand). L'expression se retrouvait dans le titre de deux publications périodiques: la *Revue du Droit public et de la Science politique* (au singulier), fondée en 1894, et la *Revue des Sciences politiques*, publiée par l'Ecole libre des sciences politiques, et qui avait reçu en 1936 l'appellation plus brève de *Sciences politiques*.

La notion de l'existence d'une science politique, branche particulière et autonome des sciences sociales, constituant en quelque sorte une discipline scientifique à part entière, était alors presque totalement étrangère aux conceptions françaises. Des historiens, comme Charles Seignobos, des géographes, comme André Siegfried, des juristes, comme Marcel Prélot, faisaient certes déjà de la science politique, mais un peu comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir, ou tout au moins sans le dire.

Bien que la science politique française puisse en un sens faire remonter ses origines au XVIe siècle, avec la publication par Jean Bodin de *La République* (1576), ou au moins au XVIIIe, avec celle de l'*Esprit des Lois* de Montesquieu (1748), bien qu'au XIXe siècle un écrivain comme Alexis de Tocqueville nous paraisse aujourd'hui avoir été le type même du politiste [1], c'est du lendemain de la Seconde Guerre mondiale que date en somme l'appa-

[1] Nous préférons désigner par ce terme, plutôt que par ceux de politologue ou de politicologue, ceux qu'on qualifie en anglais de *political scientists*.

rition et le développement en France de la science politique, considérée comme discipline autonome. Encore n'est-il pas certain que cette autonomie soit unanimement reconnue, et l'on peut probablement reprendre à cet égard ce qu'écrivait Alfred Grosser il y a huit ans: « Que recouvre ce singulier (« la » Science politique, au lieu de « les » Sciences politiques) assez singulier ? Beaucoup d'historiens, de juristes et de sociologues ont tendance à répondre: "Rien de particulier." Pour les premiers, l'histoire bien comprise, c'est-à-dire une science élaborée non seulement à partir de ses éléments propres, mais aussi à partir des résultats acquis par la sociologie, la psychologie sociale, l'économie, l'ethnologie, etc., l'histoire donc englobe la science politique: celle-ci n'est qu'un aspect de l'histoire politique contemporaine. Pour les seconds, le droit bien compris, c'est-à-dire une science ayant son objet et ses méthodes propres, mais tenant compte des résultats de l'histoire, de la sociologie, de la psychologie sociale, de l'ethnologie, etc., le droit donc englobe la science politique: celle-ci n'est qu'un aspect du droit public. Pour les derniers, la sociologie bien comprise, c'est-à-dire une science ayant son objet et ses méthodes propres, mais tenant compte des données fournies par les historiens, les juristes, les psychologues, les ethnologues, la sociologie donc englobe la science politique qui n'est en fait qu'une sociologie politique. D'autres, en revanche, soutiendront que la science politique constitue une discipline parfaitement autonome qui utilise la sociologie, l'histoire, la psychologie sociale comme sciences auxiliaires [1]. »

A vrai dire, l'état présent des institutions universitaires d'enseignement et de recherche paraît bien indiquer l'absence d'une option claire entre ces deux conceptions opposées, celle de la science politique, discipline autonome, et celle de la science politique, discipline subordonnée, constituant simplement un aspect particulier de disciplines majeures. Mais la tendance paraît être plutôt en progrès de la première. Sans posséder encore de maison dont elle soit la seule occupante, la science politique, selon le simple critère des structures, se distingue aujourd'hui plus clairement qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale des disciplines historiques, juridiques et sociologiques avec lesquelles il est dans la nature des choses qu'elle entretienne des relations étroites.

C'est sous l'appellation plus modeste et plus large d'« Etudes politiques » que la science politique a fait en 1945 son apparition dans la terminologie officielle de l'université: c'est alors que furent créés, dans la double allégeance des Facultés de droit et des Facultés des lettres, les Instituts d'*études politiques* de Bordeaux, de Grenoble, de Lyon, de Paris, de Strasbourg et de Toulouse, auxquels s'est ajouté en 1956 celui d'Aix-en-Provence. Mais c'est alors également que fut instituée la Fondation nationale des *sciences politiques*, à laquelle l'ancienne Ecole libre des sciences politiques fit apport de son patrimoine (notamment son immeuble de la rue Saint-Guillaume et sa bibliothèque), et qui reçut une double mission, d'une part celle de gérer l'Institut

[1] ALFRED GROSSER, « La science politique en France », *Tendances*, n° 8, p. 470-472.

d'études politiques de Paris, d'autres part celle d'assurer « le progrès et la diffusion des sciences politiques, économiques et sociales ».

Il s'agissait en somme, sous une forme originale, de la nationalisation amiable de l'Ecole libre fondée par Boutmy. Le premier effet en fut, grâce à la subvention annuelle que l'Etat consent, depuis 1945, à la Fondation, de majorer sensiblement (quoique, dans l'absolu, de façon évidemment toujours insuffisante) les ressources financières consacrées rue Saint-Guillaume à l'enseignement, à la recherche et aux publications scientifiques. D'où un élargissement de la gamme des enseignements; avant 1939, l'Ecole libre des sciences politiques, tout en offrant à ses étudiants plusieurs cours de grande valeur sur les principales puissances étrangères et sur leurs systèmes politiques, ne leur dispensait pratiquement pas d'enseignement comparable sur la France. Cette lacune fut comblée à partir de 1948: la liste des cours de l'Institut d'études politiques de Paris, si elle en comporte beaucoup qui n'ont guère de rapports avec la science politique *stricto sensu*, (car nombre de ses étudiants, se destinent non à une carrière scientifique, mais à l'administration ou aux affaires) fait maintenant une place importante aux enseignements de science politique [1]. Ces enseignements sont donnés soit par des professeurs des Facultés de droit et des Facultés des lettres, soit par des hauts fonctionnaires, soit par des chercheurs appartenant au personnel de la Fondation, soit encore par des personnalités n'ayant de lien ni avec l'université ni avec l'administration: car c'est une des caractéristiques des instituts d'études politiques, ceux de province comme celui de Paris, que la grande liberté de leurs conseils de perfectionnement dans le choix de leurs professeurs. Le revers de la médaille, c'est que les instituts n'ont pas de professeurs « à temps plein », et que le montant des indemnités qu'ils versent aux responsables de l'enseignement qu'ils dispensent, calculé sur la base de la rémunération des heures supplémentaires de l'enseignement supérieur [2], est de caractère presque symbolique, ce qui n'est pas de nature à développer les vocations chez les jeunes.

Les ressources de la Fondation ne lui permirent à l'origine d'aborder sa tâche relative au « progrès et à la diffusion des sciences politiques » que sous l'angle des publications. Deux collections virent le jour grâce à ses soins, celle des *Cahiers* (devenus très vite de véritables ouvrages) et celle des livres de la série *Sciences politiques* — édités, comme les *Cahiers*, par la librairie Armand Colin. Elle donne en outre son patronage à un certain nombre de manuels édités par la librairie Dalloz. En 1950 enfin, de concert avec l'Association française de science politique, elle lança un périodique d'abord trimestriel, aujourd'hui bimestriel, la *Revue française de science politique*.

---

[1] Il serait trop long et fastidieux d'en donner la liste, qu'on trouvera dans le livret-programme de l'Institut d'études politiques de Paris, publié chaque année à la fin du printemps par la librairie Vuibert.

[2] En France, les « heures supplémentaires » de l'enseignement sont rémunérées beaucoup plus chichement que les « heures normales », contrairement à ce qui se pratique ordinairement dans les autres secteurs d'activité.

Puis il fut possible en 1952, grâce à l'aide de fondations américaines, relayée depuis lors par une majoration de la subvention de l'Etat, de créer rue Saint-Guillaume un premier Centre de recherches, le C.E.R.I. (Centre d'étude des relations internationales), dirigé par MM. J. B. Duroselle, aujourd'hui professeur à la Sorbonne et Jean Meyriat, directeur des services de documentation de la Fondation; un autre Centre consacré à la vie politique française contemporaine (sous la direction de MM. Georges Lavau, professeur à la Faculté de droit, et François Goguel), date de 1955.

Mais la Fondation n'a pas qu'une vocation parisienne: elle entretient des rapports plus ou moins étroits avec les centres de recherche créés auprès d'Instituts d'études politiques de province: à Grenoble, sur l'administration régionale et locale; à Bordeaux, sur les problèmes d'Afrique noire; à Aix-en-Provence, sur les problèmes d'Afrique du Nord; à Strasbourg, sur les problèmes de l'Allemagne contemporaine. L'insuffisance des crédits ne permet guère à ces rapports de prendre l'aspect d'un soutien financier; ils consistent surtout dans une collaboration à la préparation de colloques, dans une participation à la publication de certains travaux et dans une assistance technique en matière de documentation.

Il faut indiquer enfin qu'un Comité fonctionnant à la Fondation coordonne les recherches du Groupe d'études des administrations publiques, du Centre d'étude de recherche sur l'administration du territoire (à Grenoble) et du Centre de recherche de sociologie des organisations.

Un certain nombre de chercheurs, appartenant soit aux cadres propres de la Fondation, soit à ceux du Centre national de la recherche scientifique, travaillent dans ces divers organismes. Mais chacun de ces derniers bénéficie également du concours de professeurs des Facultés de droit, des Facultés des lettres, et des Instituts d'études politiques. On a dit que la science politique est une « science-carrefour »: la Fondation joue un peu le même rôle, en facilitant les contacts entre personnalités appartenant à diverses institutions, en contribuant ainsi à une coordination des recherches qui permet d'éviter les doubles emplois, et en offrant ses collections pour la publication des résultats de ces recherches.

Une étape nouvelle a été franchie en 1956 avec la création par la Fondation nationale des sciences politiques du Cycle supérieur d'études politiques, qui a constitué sa première participation directe à l'enseignement. Il s'agit d'un enseignement de « post-graduates », destiné à former des chercheurs; il permet à ceux qui y ont participé activement pendant deux ans et qui ont fait une thèse de troisième cycle d'obtenir, devant la Faculté des lettres de Paris, un « doctorat de recherches », mention études politiques. Le Troisième Cycle de la Fondation dispense chaque année son enseignement à près de cinquante étudiants, dont la moitié environ ne sont pas des Français. Il comporte quelques postes d'enseignement à temps plein, et il a recours au concours à temps partiel de professeurs des Facultés de droit, des Facultés des lettres et de l'Institut d'études politiques.

Mais ce n'est pas seulement rue Saint-Guillaume ou dans les institutions de province en rapport avec la Fondation que l'enseignement et la recherche de science politique se sont développés depuis vingt ans. Les Facultés de droit, — devenues en 1957, Facultés de droit et des sciences économiques, sauf celle de Strasbourg, qui s'intitule maintenant Faculté de droit et des sciences politiques et économiques — ont progressivement élargi la place faite dans leurs programmes à la science politique; elles comportent désormais, tant à Paris qu'en province, des chaires de science politique et de sociologie politique. La science politique a été introduite en 1954 dans les programmes de la licence en droit. En 1956, un diplôme d'études supérieures de science politique, auquel peuvent aspirer les titulaires du diplôme de droit public, a été créé à l'intention de ceux qui postulent le grade de docteur. En 1959 enfin, a été créé un doctorat de science politique. Le développement de préoccupations qui impliquent l'existence autonome de la science politique s'est donc produit dans les Facultés de droit et des sciences économiques parallèlement à celui dont nous venons de retracer les étapes en ce qui concerne la Fondation nationale des sciences politiques et les Instituts d'études politiques, qui, d'ailleurs, il faut le rappeler, sont rattachés aux Facultés de droit en même temps qu'aux Facultés des lettres, tout en disposant d'une notable indépendance.

L'intérêt que la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris porte à notre discipline a été manifesté, lors du lancement de la collection de ses *Travaux et Recherches* [1] dans laquelle sont publiés les meilleurs des mémoires présentés en vue de l'obtention d'un diplôme d'études supérieures, par la création dans cette collection d'une section spéciale consacrée à la science politique.

La nomenclature des programmes des Facultés des lettres, devenues en 1957 Facultés des lettres et des sciences humaines, non plus que celle des licences spécialisées auxquelles elles préparent leurs étudiants, n'a pas manifesté aussi nettement que dans le cas des Facultés de droit et des sciences économiques le développement de l'intérêt qu'on y porte à la science politique. Ce développement n'en existe pas moins. Il apparaît d'une part dans l'orientation des études historiques, d'autre part dans celle de la sociologie. La nouvelle conception de l'histoire des relations internationales (qui n'a plus que de lointains rapports avec l'histoire diplomatique de jadis) à laquelle sont attachés les noms du doyen Pierre Renouvin (celui-ci, après la mort d'André Siegfried a accédé en 1959 à la présidence de la Fondation nationale des sciences politiques) et de M. Jean-Baptiste Duroselle (codirecteur depuis sa création du Centre d'études des relations internationales de la Fondation) a beaucoup rapproché cette discipline de la science politique. Beaucoup de thèses récentes sur l'histoire politique d'une région ou d'un

---

[1] Les *Travaux et recherches* de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris sont édités par les Presses Universitaires de France.

département constituent un apport indiscutable à cette dernière [1], notamment parce qu'elles ont eu recours aux méthodes et aux préoccupations de la sociologie et de la géographie électorales. Enfin, l'enseignement de sociologie politique que dispense à la Sorbonne M. Raymond Aron, et celui de psychologie sociale de M. Jean Stoetzel, constituent l'un et l'autre un apport de grande qualité à la science politique française.

Cette dernière doit d'ailleurs également beaucoup, tant aux recherches opérées dans le cadre du Centre d'études sociologiques, qu'aux nombreuses données rassemblées par la méthode des sondages d'opinion. La connaissance des mécanismes de formation de l'opinion publique, et spécialement celle des facteurs des décisions de vote des citoyens ont fait des progrès décisifs grâce aux travaux de l'Institut français d'opinion publique (I.F.O.P.) et de la Société française d'enquêtes par sondages (S.O.F.R.E.S.).

L'articulation institutionnelle de la science politique française, on le voit, est particulièrement complexe. Cette discipline a sa place dans de nombreuses institutions, mais elle ne s'y trouve jamais en situation de monopole et n'y est même que rarement en position dominante. Le fait que la section du Centre national de la recherche scientifique dans la compétence de laquelle entre la science politique ait une appellation alternante, tantôt « des sciences politiques et juridiques », tantôt (c'est le cas présentement) « des sciences juridiques et politiques », est assez révélateur à cet égard, comme l'est aussi le fait que siège dans cette section, à titre de politiste, un professeur d'histoire de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Paris-Nanterre, M. René Rémond.

L'Association française de science politique, qui comporte environ 300 membres, pour la plupart professeurs, chercheurs, fonctionnaires, journalistes et écrivains, a été créée en 1950 pour constituer un lieu de rencontre entre politistes de toute origine, les juristes comme les historiens et les sociologues, sans parler de ceux, en nombre croissant chaque année, dont la formation s'est faite principalement au cycle supérieur d'études et de recherches de la Fondation nationale des sciences politiques. Elle a été présidée successivement par André Siegfried (1950-1959), par M. Jean-Jacques Chevallier (1959-1967) et par l'auteur de ces lignes. Cette alternance entre personnalités exerçant l'essentiel de leurs activités scientifiques à la Fondation et à la Faculté de droit de Paris est d'autant plus révélatrice que, dans chaque cas, le nom du vice-président en exercice (M. Jean-Jacques Chevallier au temps de la présidence d'André Siegfried, François Goguel lors de celle de M. Jean-Jacques Chevallier, le doyen Georges Vedel aujourd'hui) marquait bien la volonté d'exclure toute prétention d'une institution

---

[1] On peut citer, entre autres, à cet égard: P. BARRAL, *Le département de l'Isère sous la Troisième République 1870-1940, Histoire sociale et politique*, Paris, Armand Colin, 1962, 598 p. (*Cahiers* de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 115); G. DUPEUX, *Aspects de l'histoire sociale et politique du Loir et Cher 1848-1914*, Paris et La Haye, Mouton et C°, 1962, XII + 632 p.; P. VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine*, Paris, P.U.F., 1963, 2 vol., 333 + 527 p.

à posséder quelque monopole que ce fût quant à l'orientation des travaux de la science politique française: ce pluralisme est certainement, dans l'état présent des structures de l'Université française, au niveau de la recherche comme à celui de l'enseignement, la condition nécessaire au développement de la science politique en France.

Une des voies de ce développement consiste dans l'organisation de débats entre spécialistes, qu'on les qualifie d'entretiens, de colloques ou de « tables rondes ». Sans prétendre en fournir une liste exhaustive, il faut indiquer à cet égard quels ont été les thèmes des principaux d'entre eux depuis une dizaine d'années: *Les intellectuels dans la société française contemporaine* (juin 1957) [1]; *L'évolution politique de l'Afrique noire* (mars 1959) [2]; *Sociologie et Science politique*, à Grenoble (juin 1959); *Le civisme*, à Bordeaux, sur rapport général de M. Marcel Merle, (en octobre 1959); *Existe-t-il une tendance générale à la dépolitisation dans les démocraties contemporaines?* sur rapport général de M. Georges Vedel (novembre 1960) [3]; *Les pays nouvellement indépendants dans les relations internationales* (novembre 1960) [4]; *La personnalisation du pouvoir*, à Dijon, sur rapport général de M. Léo Hamon (mars 1962) [5]; *La Région*, à Lyon (avril 1962) [6]; *Les grandes puissances devant la décolonisation* (mars 1962); *L'étude comparative des nationalismes contemporains* (mai 1962) [7]; *Les Forces religieuses et les attitudes politiques*, à Strasbourg, sur rapport général de M. René Rémond (mai 1963) [8]; *La planification comme processus de décision*, sur rapport général de M. J. L. Quermonne, à Grenoble, en mai 1963 [9]; *La classe dirigeante, mythe ou réalité* (novembre 1963); *Léon Blum, chef de gouvernement* (février 1965) [10]; *Paris et sa région* (avril 1966) [11].

---

[1] Les principaux éléments en ont été publiés dans la livraison d'octobre-décembre 1959 de la *Revue française de science politique*.

[2] Publication dans la livraison d'août-septembre 1959 de la *Revue française de science politique*.

[3] Publication dans le *Cahier* n° 120 de la Fondation nationale des sciences politiques: *La dépolitisation, mythe ou réalité?* sous la direction de G. Vedel, Paris, A. Colin, 1962, 292 p.

[4] Publication dans le *Cahier* n° 121 de la Fondation: *Les nouveaux Etats dans les relations internationales*, sous la direction de J. B. Duroselle et J. Meyriat, Paris, A. Colin, 1962, 504 p.

[5] *La personnalisation du pouvoir*, entretiens de Dijon publiés sous la direction de Léo Hamon et Albert Mabileau, Paris, P.U.F., 1964, 500 p.

[6] Compte rendu publié « hors série » par la Fondation nationale des sciences politiques, Paris 1963, 120 p.

[7] Publication partielle dans le numéro spécial de la *Revue française de science politique* « Nationalisme et nationalistes contemporains » (juin 1965), voir également: GUY MICHELAT, JEAN-PIERRE THOMAS, *Dimensions du nationalisme*, Paris, A. Colin, 1966, 200 p.

[8] Publication dans le *Cahier* n° 130 de la Fondation: *Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine*, sous la direction de René Rémond, Paris, A. Colin, 1965, 408 p.

[9] Publication dans le *Cahier* n° 140 de la Fondation: *La planification comme processus de décision*, Paris, A. Colin, 1965, 240 p.

[10] Publication dans le *Cahier* n° 155 de la Fondation: *Léon Blum, chef de gouvernement 1936-1937*, Paris, A. Colin, 1967, 440 p.

[11] Publication partielle en offset: *Les problèmes administratifs de la région parisienne* (Fondation nationale des sciences politiques, 1967).

L'Association française de science politique qui, avec la Fondation nationale et les Instituts d'études politiques de Bordeaux, de Grenoble, de Lyon et de Strasbourg, ainsi que la Faculté de droit et des sciences économiques de Dijon, a participé à la préparation de plusieurs de ces colloques, organise d'autre part depuis quelques années des débats plus brefs, les « Entretiens du Samedi », dont le compte rendu in extenso est publié par les soins de la Fondation: ces entretiens ont porté successivement sur *Les institutions politiques de la France* (débat introduit par Georges Vedel et François Goguel en février 1964); *La région et la réforme administrative* (débat introduit par Georges Lavau et Francis de Baecque en juin 1964); *Le bipartisme est-il possible en France?* (débat introduit par Maurice Duverger et Jacques Fauvet en février 1965); *Le parlementarisme peut-il être limité sans être annihilé?* (débat introduit par Marcel Prélot en mai 1965); *L'état des forces politiques à la veille de l'élection présidentielle*; *La candidature Defferre: analyse rétrospective* (débats introduits par Francois Goguel et Georges Vedel en novembre 1965); *Les sondages et la science politique* (débat introduit par Jean Stoetzel en mars 1966); *Rapprochement russo-américain et rapprochement franco-russe: convergence ou contradiction?* (débat introduit par Raymond Aron en janvier 1967). *Permanence et changement dans le système des partis français* (débat introduit par Maurice Duverger et François Goguel en juin 1967); *La « grande coalition » de Bonn et sa politique étrangère* (débat introduit par Alfred Grosser en décembre 1967).

Mais il ne suffit pas, pour faire progresser la science politique, de provoquer des discussions, que ce soit dans des colloques donnant lieu à plusieurs rapport longuement élaborés ou dans des entretiens plus rapides. Il convient également de mettre à la disposition des politistes des indications bibliographiques aussi précises et aussi complètes que possible. Tel est l'objet de la très copieuse rubrique bibliographique de la *Revue française de science politique*, pour les ouvrages, et du *Bulletin analytique de documentation politique, économique et sociale contemporaine*, établi par le Centre de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques grâce au dépouillement systématique de 1800 périodiques du monde entier, et diffusé, comme la *Revue*, par les Presses Universitaires de France.

A ces publications bibliographiques périodiques s'ajoutent les fascicules spécialisés des bibliographies françaises de sciences sociales, édités par la Fondation [1]. Une précieuse liaison interdisciplinaire est également réalisée dans ce domaine par le Comité international pour la documentation des sciences sociales, dont le secrétaire général est M. Jean Meyriat, directeur des services de documentation de la Fondation des sciences politiques [2].

[1] La série comprend: *La science politique en France*, Jean Meyriat, éd., Bibliographie commentée, 1960; *L'Administration française I: Les administrations centrales*, Bernard Gournay, éd., 1961; *Les sociétés rurales françaises*, Eléments de bibliographie réunis par le groupe de sociologie rurale du Centre d'études sociologiques, Henri Mendras, éd., 1962; *L'administration française II: Les administrations locales*, Bernard Gournay, Marie-Thérèse Lancelot, éd., 1967; et en préparation: Jean Charlot, *Les partis politiques français depuis 1945*.

[2] La Bibliographie internationale des sciences sociales, établie par les soins de ce comité, publie chaque année un volume consacré à la science politique.

Quelle que soit l'importance des entreprises collectives, la science politique, comme les autres disciplines, doit l'essentiel de ses progrès à des travaux individuels. Dans le cas de la France contemporaine, il arrive souvent que ceux-ci soient en quelque sorte situés sur une frontière interdisciplinaire. En rappelant quels ont été depuis une dizaine d'années les principaux auteurs dont on peut penser qu'ils ont contribué en France au progrès de la science politique, nous donnerons par-là même certaines indications sur les rapports de celle-ci avec ces disciplines voisines.

Dans le domaine de la philosophie, il faut mentionner Eric Weil, auteur de *Philosophie politique*[1], Julien Freund, auteur de *L'essence du politique*[2] et Bertrand de Jouvenel, auteur de *De la politique pure*[3]: la réflexion de ces philosophes éclaire utilement les recherches plus terre à terre des politistes.

Les sociologues et ces derniers ont, à beaucoup d'égards, des préoccupations parallèles: toutes les études de comportement électoral, qu'elles utilisent la méthode des sondages d'opinion ou qu'elles mettent en œuvre les résultats effectifs des scrutins dans de petites unités territoriales (dont les recensements permettent de connaître avec précision les caractéristiques socio-professionnelles et démographiques), relèvent à la fois de la sociologie et de la science politique. Il faut mentionner à cet égard, outre les nombreuses publications du Centre d'études de la vie politique française[4] les travaux de M. Mattei Dogan sur le comportement politique ouvrier[5], ainsi que l'*Atlas Rural* préparé par M. Henri Mendras et le groupe de sociologie rurale dont il est l'animateur, atlas qui, à côté de cartes électorales, en comporte beaucoup d'autres susceptibles de contribuer à l'explication des phénomènes politiques. Dans un ordre d'idées différent, les études d'un sociologue comme M. Michel Crozier[6] sont très précieuses aux spécialistes de la science administrative, laquelle apparaît de plus en plus en France comme une branche de la science politique. Il en est de même, bien évidemment, des travaux de sociologie du travail de M. J. D. Reynaud ou de M. Alain Touraine.

Les rapports entre science économique et science politique ne sont sans doute pas aussi étroits en France qu'il serait souhaitable. Mais ils ont tendance à se développer. Avant de devenir ministre, M. Jean-Marcel Jeanneney, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, avait apporté à l'auteur de ces lignes une très précieuse collaboration pour la direction d'un séminaire de recherches sur la IVe République. M. Jean-Claude Casanova, professeur à la Faculté de droit et des sciences

---

[1] ERIC WEIL, *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1956, 263 p.

[2] JULIEN FREUND, *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 1965, 764 p.

[3] BERTRAND DE JOUVENEL, *De la politique pure*, Paris, Calmann-Lévy, 1963, 341 p.

[4] Toutes les élections et tous les référendums auxquels il a été procédé en France depuis le 2 janvier 1956 ont fait l'objet ou vont faire l'objet d'une étude publiée dans les *Cahiers* de la Fondation nationale des sciences politiques.

[5] MATTEI DOGAN, « Le vote ouvrier en France, analyse écologique des élections de 1962 », *Revue française de sociologie*, oct.-déc. 1965.

[6] MICHEL CROZIER, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1963, 414 p.

économiques de Nancy, est l'un des directeurs d'étude et de recherche du troisième cycle de la Fondation nationale des sciences politiques. Les travaux de M. Jean Meynaud sur les groupes de pression [1] sont l'œuvre d'un politiste qui a commencé par être économiste.

Nous avons déjà mentionné la dette que la science politique française a contractée envers les sondages d'opinion: c'est dire les liens qu'elle entretient avec les spécialistes de la psychologie sociale. Aucun politiste ne peut se dispenser de connaître la revue *Sondages*, qui publie et commente les travaux de l'I.F.O.P., et qu'anime Jean Stoetzel, professeur à la Sorbonne, non plus que les publications issues des travaux de la S.O.F.R.E.S., par exemple l'ouvrage d'E. Deutsch, D. Lindon et P. Weill sur *Les familles politiques françaises* [2] selon lequel il existerait en permanence dans l'opinion une masse relativement amorphe, étrangère à la droite autant qu'à la gauche, et que ces auteurs qualifient de « marais ».

Enfin, l'anthropologie culturelle, en proposant aux politistes la connaissance ordonnée d'une série de constatations établies par l'observation de sociétés étrangères à l'Occident [3], les contraint à réviser leur système de concepts, élaboré jusqu'à présent en fonction d'observations en somme presque exclusivement limitées aux Etats dits « développés ». A beaucoup d'égards, la frontière entre l'histoire et la science politique devient en France depuis quelques années à peu près indiscernable. C'en est un signe que M. Georges Dupeux, professeur d'histoire à la Faculté des lettres et des sciences humaines de Bordeaux, soit aujourd'hui le Français qui connaisse le mieux les méthodes d'analyse des élections appliquées aux Etats-Unis et que le même auteur ait écrit la meilleure description de la société française contemporaine [4]. Dans le domaine de la politique étrangère, la très importante *Introduction à l'histoire des relations internationales* de MM. J. B. Duroselle et P. Renouvin [5] présente une importance essentielle pour le politiste comme pour l'historien. L'un et l'autre, dans le domaine de l'histoire intérieure, sont également redevables à M. René Rémond pour le renouvellement méthodologique et problématique dû à son livre sur *La vie politique en France depuis 1789* [6].

Un livre comme celui de Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations* [7], mérite une mention particulière. S'il nous fallait dire quels ont été

---

[1] JEAN MEYNAUD, *Les groupes de pression*, Paris, P.U.F., 1960, 128 p. (Coll. Que sais-je ?), *Les groupes de pression en France*, Paris, A. Colin, 1958, 372 p. (*Cahier* n° 95 de la Fondation nationale des sciences politiques) et *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, A. Colin, 1962, 448 p. (*Cahier* n° 118 de la Fondation nationale des sciences politiques).

[2] E. DEUTSCH, D. LINDON, P. WEILL, *Les familles politiques d'aujourd'hui en France*, Paris, Ed. de Minuit, 1966, 126 p.

[3] G. BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F., 1967, 240 p.

[4] G. DUPEUX, *La société française, 1789, 1960,* Paris, A. Colin, 1964, 293 p. (Coll. U).

[5] J. B. DUROSELLE et P. RENOUVIN, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, A. Colin, 1964 (2e éd. 1966), 523 p.

[6] RENÉ RÉMOND, *La vie politique en France depuis 1789*, tome I: 1789-1848, Paris, A. Colin, 1965, 424 p. (Collection U).

[7] RAYMOND ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, 727 p.

depuis un demi-siècle les trois ouvrages les plus importants dûs à la science politique, nous mentionnerions le *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, d'André Siegfried [1], *Les partis politiques*, de Maurice Duverger [2] et ce livre de Raymond Aron. Dans trois domaines différents de la science politique, celui de l'expression électorale de l'opinion, celui du fonctionnement des institutions politiques, celui des relations entre Etats, ces livres ont en effet joué un rôle de pionniers: la science politique n'est plus après leur publication ce qu'elle était auparavant.

Il s'agit là d'ouvrages qui n'embrassent qu'une partie du terrain couvert par notre discipline. Plus grande a été l'ambition de M. Georges Burdeau lorsqu'il a entrepris la rédaction de son monumental *Traité de Science Politique* [3], qui constitue, selon l'expression d'Alfred Grosser, « une mine d'idées et de sujets de réflexion », dont certains relèvent de la philosophie politique au sens le plus élevé du terme.

Bien qu'il ne prétende pas être exhaustif, ce tableau des travaux récents de la science politique française ne saurait être clos sans qu'y fussent mentionnés des ouvrages comme ceux de Stuart R. Schram sur Mao-Tsé-Toung [4], celui du même auteur et d'Hélène Carrère d'Encausse sur *Le marxisme et l'Asie* [5] et même l'ouvrage collectif intitulé *A la recherche de la France* [6], puisque des auteurs français ou formés en France ont collaboré dans la préparation de ce dernier avec des politistes et des sociologues américains.

Plusieurs des ouvrages que nous venons de citer ont été édités dans des collections de manuels de l'enseignement supérieur. Malgré une présentation qui doit beaucoup à un souci purement pédagogique, beaucoup de ces manuels, publiés par Armand Colin dans la Collection *U*, ou par les Presses Universitaires de France dans la Collection *Themis*, constituent en effet des ouvrages originaux, qui mêlent étroitement les conclusions des recherches de leurs auteurs à la présentation aux étudiants de notions plus anciennement acquises.

L'ensemble des indications qui précèdent donnent l'impression que l'activité de la science politique française — qu'elle s'exerce ou non sous les auspices déclarées de cette discipline — est loin d'être négligeable. Telle est en effet notre impression. Mais cela ne signifie pas que la situation que nous avons essayé de décrire nous paraisse entièrement satisfaisante.

---

[1] André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1913 (rééd. 1964), 535 p.

[2] Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1951 (2e éd. revue et mise à jour 1954, 476 p.).

[3] Georges Burdeau, *Traité de Science Politique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1949-1959, 7 volumes, 2e édition en cours de publication depuis 1966.

[4] Stuart Schram, *Mao Tsé Toung*, textes traduits et présentés par S. Schram, Paris, A. Colin, 1963, 416 p. (Collection U).

[5] Stuart Schram et Hélène Carrère d'Encausse, *Le marxisme et l'Asie*, 1893-1964, Paris, A. Colin, 1965, 465 p. (Collection U).

[6] S. Hoffmann, Ch. Kindleberger, Laurence Wylie, Jesse R. Pitts, J. B. Duroselle et F. Goguel, *A la recherche de la France*, Paris, Seuil, 1963, 461 p. (Collection Esprit – La Cité prochaine).

La lacune la plus évidente qu'on doive relever dans les travaux et les préoccupations de la plupart des politistes français provient sans doute de l'insuffisance de leur effort pour formuler systématiquement une théorie générale des phénomènes politiques, reposant sur l'élaboration d'un système de concepts, susceptible de donner lieu à la construction de modèles théoriques, dont l'utilisation permettrait d'etablir des études monographiques plus significatives que ce n'est actuellement le cas. Non seulement cet effort théorique n'est pas suffisant, mais la simple connaissance des travaux menés à cet égard hors de France, par exemple aux Etats-Unis, paraît être insuffisamment répandue chez les politistes français, ce qui risque d'empêcher ces derniers de conserver le contact avec le développement de la science politique sur le plan international. C'est sans doute dans cette direction que devrait porter au cours des années qui viennent l'effort principal des politistes français. Mais la prise de conscience concernant la nécessité de cet effort de mise à jour paraît réalisée, notamment à la suite du congrès que l'Association internationale de science politique a tenu à Bruxelles en septembre 1967; il est donc à prévoir qu'il sera fait.

L'utilisation par les politistes de l'outil mathématique est d'autre part moins développée encore en France qu'elle ne pourrait l'être, mais le retard qui existe à cet égard ne paraît pas décisif, et l'on peut espérer que la science politique française fera rapidement dans ce domaine des progrès comparables à ceux de la science économique.

On peut également regretter que la liste des travaux récents de la science politique française comporte relativement peu de recherches comparatives. La connaissance des principaux systèmes politiques étrangers est assez sérieuse en France pour fournir une base satisfaisante à de tels travaux; il est à souhaiter que ceux-ci se développent; l'exemple de Tocqueville et celui d'André Siegfried devraient faire comprendre aux politistes français, souvent préoccupés trop exclusivement par la connaissance de la politique française, que cette connaissance s'enrichirait et s'approfondirait beaucoup en prenant une dimension comparative.

Mais la conscience de ces lacunes ne doit pas décourager. La science politique française, dans le domaine de l'étude des relations internationales, dans celui des comportements électoraux [1] et dans celui de l'étude des partis politiques [2] a certainement atteint un niveau comparable à celui que cette discipline occupe dans des pays où ses origines sont plus anciennes. Elle est certainement capable de l'effort nécessaire pour combler les retards dont elle souffre encore dans certains domaines. C'est donc sur une note optimiste que nous croyons avoir le droit de conclure ce tableau.

---

[1] Il faut citer ici la thèse d'ALAIN LANCELOT, *L'abstentionnisme électoral en France*, A. Colin (*Cahier* n° 162 de la Fondation nationale des sciences politiques), sous presse.

[2] Bien que les ouvrages suscités par l'étude synthétique de Maurice Duverger soient relativement rares en France, il faut cependant mentionner à cet égard: JEAN CHARLOT, *L'U.N.R.*, Etude du pouvoir au sein d'un parti politique, Paris, A. Colin, 1967, 364 p. (*Cahier* n° 153 de la Fondation nationale des sciences politiques).